

Les Jurys de la Communauté française de l'enseignement secondaire ordinaire

Consignes d'examens d'**Audiovisuel** (OBG)

Cycle	2017-2018/2
Titre	CESS Technique de transition
Matières	Les matières de l'option de base groupée (OBG) Audiovisuel

Direction de l'organisation des Jurys
Rue Adolphe Lavallée, 1
1080 Bruxelles

jurys@cfwb.be

Tél : +32 (0)2 690 85 86
enseignement.be/jurys

I. Informations générales

●●● Identification des matières

Les matières sont au nombre de 7 :

- Psychopédagogie de l'audiovisuel
- Technologie des appareils audiovisuels
- Image fixe
- Image animée
- Image animée – techniques annexes
- Production de documents audiovisuels
- Education aux media

●●● Programme

Selon la réglementation en vigueur, les questions d'examens doivent porter sur les programmes de la Fédération Wallonie-Bruxelles¹.

Numéro du programme : 279P-2005-248A

Lien pour le télécharger : <http://www.wallonie-bruxelles-enseignement.be/progr/279P-2005-248A.pdf>

Rappel : ces consignes ne se substitue pas au programme. Ce document complète le programme et précise notamment les modalités d'évaluation.

●●● Titre visé, type d'enseignement et l'option

Titre : Certificat d'enseignement secondaire supérieur pour l'enseignement secondaire technique de transition (CESS TTR), options audiovisuel.

●●● Organisation des examens

Les examens de l'option seront organisés à l'Athénée d'Auderghem, implantation Boitsfort rue de la Bergerette, 1170 Boitsfort.

L'information complémentaire est reprise dans la publication des horaires.

¹ Article 10 du Décret du 27/10/2016 portant organisation des jurys de la Communauté française de l'enseignement secondaire ordinaire

II. Grille horaire de l'option

Voici un rappel de la grille-horaire émanant de la [circulaire 6235](#).

DEGRE	3	TECHNIQUE DE TRANSITION		
SECTEUR	6	ARTS APPLIQUES		
GROUPE	63	AUDIOVISUEL		
OPTION 6303 AUDIOVISUEL				
		Code	5TT	6TT
PSYCHOPEDAGOGIE DE L'AUDIOVISUEL		2591	1	1
TECHNOLOGIE DES APPAREILS AUDIOVISUELS		4261	1	
IMAGE FIXE		1702	2	
IMAGE ANIMEE		1700	2	
IMAGE ANIMEE – TECHNIQUES ANNEXES		1701		1
PRODUCTION DE DOCUMENTS AUDIOVISUELS		2557		4
EDUCATION AUX MEDIAS		1390	1	1
TOTAL			7	7

III. Organisation de l'examen

●●● Modalité d'évaluation d'examen(s)

L'évaluation de l'option est composée :

- D'un travail écrit
- D'une demi-journée d'examen comprenant
 - La remise du travail
 - Une partie écrite (environ 1h30)
 - L'examen pratique

●●● Ce qui est attendu du candidat

Une rencontre sera organisée avec le (les) examinateur(s) et le(s) candidat(s). Cette rencontre permettra de préciser les modalités d'évaluation.

Les candidats peuvent apporter quelques exemples de leurs travaux lors de la rencontre.

Des informations complémentaires sont reprises en annexes.

IV. Evaluation et sanction des études

●●● Evaluation et pondération

Conformément à la réglementation en vigueur, chaque cours de l'option est assimilé à une matière². Il n'y a pas de note moyenne pour l'option.

●●● Pondération

Chaque matière est notée sur un maximum de 20 points. Il n'y a pas de pondération entre chaque matière.

V. Annexes

●●● Exemple d'anciens examens

La direction de l'organisation des Jurys ne souhaite pas diffuser d'anciens examens. Ceci pour des raisons pédagogiques. La composition d'un examen est fonction en partie du comité d'examineurs qui les rédige. Un changement d'examineur peut donc entraîner un changement de forme. De plus, les questions ne portent que très rarement sur l'ensemble des UAA du programme.

Cependant, pour certaines matières les examinateurs peuvent donner quelques pistes d'interrogations.

² Article 19 du Décret du 27/10/2016 portant organisation des jurys de la Communauté française de l'enseignement secondaire ordinaire

CESS TTR –Audiovisuel

CONSIGNES

EXAMEN PRATIQUE (oral): production

Cet examen durera 20 minutes durant lesquelles le professeur interrogera l'élève sur deux travaux que l'élève fournira au professeur le jour-même; un travail en images fixes et un travail en images animées.

a. Images fixes

Le travail consistera en un choix de dix à quinze prises de vue réalisées par l'élève et dont le sujet et/ou la forme offriront une cohérence forte. Il peut s'agir d'un documentaire, d'une fiction ou d'autre chose (série de portraits, thème abstrait, nature morte, ...).

L'élève doit faire imprimer le travail à ses frais. Le matériel utilisé, la taille et le support des prises de vue finals sont laissés au choix de l'élève. La retouche, le collage ou toute manipulation d'image sont permis.

Toutefois, les prises de vue originales devront toutes être de la main de l'élève, consultables par le professeur lors de l'examen (des fichiers informatiques suffisent).

La série sera

- la preuve que l'élève a acquis les techniques de base de l'appareil photo reflex (maîtrise de l'exposition et de la mise au point, de la profondeur de champ, des possibilités qu'offrent une bonne gestion de la sensibilité, de la vitesse d'obturation et du choix de la longueur focale). La maîtrise du flash n'est pas demandée; l'élève privilégiera des sources de lumière naturelles.
- Une tentative de dépasser ces techniques dans une recherche esthétique personnelle.

Lors de l'examen oral, le professeur attend de l'élève une défense de son travail: intentions, ambition et distance avec le résultat obtenu (autocritique), explication des choix, de la méthode de travail, ... Le professeur aborde ces questions d'ordre plus ou moins générales à partir du travail qu'il a sous les yeux et des premières réponses apportées.

b. Images animées

Le travail de fin d'études est une fiction dont le scénario devra être écrit par l'élève. Sa structure respectera la forme classique de construction d'un récit (schéma actanciel et schéma narratif). L'élève assume l'entière responsabilité de la réalisation, des prises de vue, de montage (y compris du son). Ces éléments concourront à prouver la bonne connaissance de la grammaire de base du cinéma narratif classique (échelles des plans, angles de prise de vue, positions et mouvements de caméra).

Une dernière version du scénario imprimée doit être rendue le jour de l'examen. Vous y joindrez le schéma d'implantation et le story-board de la première scène que vous tournerez (qui n'est pas nécessairement la scène 1 du scénario).

Le travail durera entre 4'45" et 5'15", génériques compris. Il devra être délivré sur un support informatique sous forme de fichier lisible par VLC ou Quick time.

Lors de l'examen oral, le professeur attend de l'élève une défense de son travail. Intentions, ambition et distance avec le résultat obtenu (autocritique), explication des choix, de la méthode de travail, ... Le professeur aborde ces questions d'ordre plus ou moins générales à partir du travail qu'il a sous les yeux et des premières réponses apportées.

EXAMEN THEORIQUE (écrit)

a. Technologie –Image animée et techniques annexes

Les notions techniques suivantes doivent être maîtrisées:

Le son: définition, amplitude, fréquence, longueur d'ondes, harmoniques, détermination graphique, conversion en signaux électriques, conversion en fichier digital.

L'appareil photo: principe de fonctionnement des réglages de l'exposition(vitesse d'obturation, diaphragme, sensibilité, cellule, loi de la réciprocity), de la mise au point, du réglage de la profondeur de champ, de la gestion du flou de bougé.

Le fonctionnement de la vision humaine (biologique, chimique, psychologique) et sa transposition en technologie digitale

Les fichiers digitaux d'image fixe: (essentiellement les fichiers bitmap):les modes couleur, la résolution, les formats communs d'enregistrement des fichiers bitmap et leur spécificité, la représentation T-S-L des couleurs, l'usage d'un histogramme des tonalités dans un programme de retouches, la compression, le format RAW.

Les fichiers digitaux d'image animée: l'échantillonnage, la quantification, la résolution, la cadence, la compression, l'encapsuleur, le débit.

b. Education aux médias

Un ou des article(s) de quotidien, un reportage de journal télévisé, un extrait de journal radio pourront être soumis à l'analyse de l'élève selon divers points de vue:

Le travail du journaliste: la sélection et la hiérarchisation de l'information, les sources du journaliste, les droits et devoirs du journaliste, y compris par rapport aux sources. La tension entre nécessités financières, concurrence et liberté d'expression.

Presse écrite: les différents types de traitement de l'information, selon qu'elles soient rapportées, expliquées, commentées; la mise en page d'un article (vocabulaire spécifique) et les éléments graphiques spécifiques au quotidien.

Presse radio: spécificité, types de ressources, éléments de montage et de mixage sonore.

Presse télévisée: spécificité, type d'images utilisées, construction visuelle et narrative d'un reportage de journal télévisé.

c. Psychosociologie

Une analyse du corpus proposé à l'examen pourra être demandée selon ces angles:

- objectivité / subjectivité / vérité / réalité;
- le rôle des filtres dans l'information;
- valeurs, idéologies sous-tendues par les partis-pris de la rédaction.